

Le District Scolaire de Philadelphie

Bureau de la Petite Enfance

Jardin d'enfants et débutants jusqu'au Niveau 1

Tous les programmes de jardin d'enfants sont à plein temps

Les heures de jardin d'enfants: Les réglementations de l'état qui couvrent les opérations des jardins d'enfants stipulent que les jardins d'enfants à plein temps doivent assurer au moins cinq (5) heures de cours chaque jour, 900 heures, 180 jours par an. Si cette condition n'est pas satisfaite par chaque jardin d'enfants, alors le District pourrait perdre ses subventions.

Âge

- Pour le jardin d'enfants, les enfants doivent avoir atteint leur 5^{ème} anniversaire avant ou au 1^{er} Septembre.
- Pour le Niveau 1, les enfants doivent avoir atteint l'âge scolaire obligatoire de six ans avant ou au 1^{er} Septembre.
- **Preuves acceptables d'âge** (une de ce qui suit):
 - Acte de naissance officiel; certificat de baptême; le passeport de l'enfant né à l'étranger. Autre évidence documentée (documents d'adoption, dossiers judiciaires de placement, dossiers des hôpitaux, dossiers des institutions de garde, dossiers ou numéro d'étranger des agences de services sociaux, numéro du I-94, et les carnets de vaccination mis à jour).
- Tout enfant âgé de **6 ans**, qui n'a pas été dans un **jardin d'enfants**, peut s'inscrire dans un jardin d'enfants au lieu du Niveau 1, après demande écrite des parents.

Identification

- Permis de conduire courant/ Permis de non-conduite courant.
- Carte professionnelle courante fédérale, étatique ou municipale avec photo.
- Passeport

Résidence

- L'enfant doit être inscrit dans l'école du quartier même s'il ne va pas fréquenter cette école pour raison de besoins spéciaux, handicap, transfert ou des circonstances atténuantes.
- L'enfant doit vivre dans le même quartier où se trouve l'école où il a postulé.
- La preuve écrite de la résidence doit accompagner la demande.
- **Preuve acceptable de résidence** (une de ce qui suit):
 - Facture courante (Électricité, gaz, eau), carte d'électeur courante, original du contrat de location (doit être dactylographié, signé par toutes les parties et légalisé), titre de propriété, attestation de résidence signée par le propriétaire/locataire et légalisée, **les lettres d'affectation/garde d'enfant et du DHS sont aussi acceptées pour l'inscription quand un élève est à la charge d'un organisme de placement/garde d'enfant, les lettres de placement dans les abris ou des lettres de résidence sont également acceptables pour les étudiants sans-abri.**

Comme résultat de la Loi Fédérale – Plyer contre Doe [457 US 202 (1982)] – les écoles ne peuvent pas interdire l'inscription à un élève sur la base de statut social non documenté. Cette loi s'applique à ceux qui ne sont pas des citoyens américains.